

Communiqué du commissaire du groupe Swissair aux créanciers et aux médias

**L'appel aux créanciers a eu lieu le 9 janvier 2002 – Le délai de 20 jours pour l'annonce des créances court – Les formulaires pour l'annonce des créances sont disponibles sur le site Web du commissaire**

Küsnacht-Zurich, le 11 janvier 2002. Le commissaire de SAirGroup, SAirLines, Swissair Schweizerische Luftverkehr AG et Flightlease AG, Karl Wüthrich, du cabinet Wenger Plattner, a émis le 9 janvier 2002 les appels aux créanciers de ces quatre sociétés en sursis concordataire. Les appels aux créanciers ont été publiés dans la Feuille officielle suisse du commerce, dans de nombreux quotidiens suisses et étrangers, ainsi que sur le site Web du commissaire ([www.sachwalter-swissair.ch](http://www.sachwalter-swissair.ch)). Les créanciers disposent d'un délai de 20 jours à partir de la date de la publication pour annoncer par écrit leurs créances au commissaire. Les créanciers dont les créances n'auront pas été annoncées d'ici le 29 janvier 2002 seront privés de droit de vote dans les délibérations relatives au concordat.

Les créanciers nommément connus des quatre sociétés ont été avisés par écrit des appels aux créanciers. Les travailleurs et préretraités ont été prévenus par écrit dès décembre 2001.

Des informations détaillées relatives à l'annonce des créances peuvent être obtenues en trois langues (français, allemand, anglais) sur le site Web du commissaire. Les formulaires d'annonce pour les différentes catégories de créanciers sont également disponibles sur ce site. Le commissaire recommande l'utilisation de ces formulaires.

Les détenteurs d'obligations d'emprunt peuvent aussi se procurer les formulaires appropriés auprès de leur banque. Par ailleurs, le département du personnel de chacune des sociétés concernées tient à la disposition des travailleurs les formulaires qui leur sont destinés. Dans le courant de la semaine prochaine, ces départements du personnel mettront en place des "helpdesks" spéciaux à l'intention de leurs collaborateurs, afin de les aider à remplir les formulaires.

Pour toute question ayant trait à l'annonce des créances, veuillez vous adresser par e-mail à [info@wenger-plattner.ch](mailto:info@wenger-plattner.ch) ou, en cas d'urgence, téléphoner à la hotline mise en place par le commissaire, aux numéros suivants: +41-1-914 27 40 (français), +41-1-914 27 30 (allemand), +41-1-914 27 50 (anglais).

\*\*\*

Pour de plus amples renseignements

- Site Web du commissaire: [www.sachwalter-swissair.ch](http://www.sachwalter-swissair.ch)
- Filippo Th. Beck, Wenger Plattner, téléphone 01 914 27 70, fax 01 914 27 88